

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/82
2 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 91 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Services linguistiques arabes

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.5/35/L.19

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.5/35/L.19, l'Assemblée générale déciderait d'inclure l'arabe parmi les langues officielles et les langues de travail des organes subsidiaires de l'Assemblée générale le 1er janvier 1982 au plus tard.
2. Par le paragraphe 2 du dispositif, l'Assemblée générale prierait le Conseil de sécurité d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles et langues de travail, et le Conseil économique et social d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles, le 1er janvier 1983 au plus tard.
3. Le présent état a pour objet de formuler, dans la mesure du possible, les incidences administratives et financières du projet de résolution, mais vu l'importance et la complexité de la question considérée, il faudra encore en examiner plus avant de nombreux aspects. Le Secrétaire général se propose d'en poursuivre l'étude et d'en rendre compte dans le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, conformément au paragraphe 3 du dispositif.

A. Incidences au Siège

Département des services de conférence

4. Il est demandé dans le projet de résolution que l'arabe soit inclus parmi les langues officielles et les langues de travail des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, le 1er janvier 1982 au plus tard. Si ce projet de résolution était adopté, il faudrait assurer chaque année au Siège des services d'interprétation en arabe pour 600 réunions de plus. Les documents représentant le volume de travail en arabe, y compris les comptes rendus analytiques, qui totalisent actuellement 8 millions de mots par an, en comporteraient environ 10,3 millions. Les comptes rendus sténographiques de deux organes, à savoir le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, seraient publiés en langue arabe. Le volume de travail des services de reproduction et de distribution augmenterait également dans la mesure où un plus grand nombre de documents seraient imprimés et distribués. Le projet de résolution aurait donc des répercussions sur tous les principaux centres d'activité du Département des services de conférence.

5. Pour ce qui est de 1983, et à supposer que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social prennent des mesures pour inclure l'arabe parmi leurs langues officielles et leurs langues de travail le 1er janvier 1983 au plus tard, on devra s'attendre là aussi à un accroissement du volume de travail.

6. Si le projet de résolution est adopté, il faudra augmenter en 1982 les effectifs du Département des services de conférence, comme le montre le tableau ci-dessous. Les chiffres donnés pour 1983 font état des besoins supplémentaires découlant de l'application du paragraphe 2 du dispositif.

	<u>1982</u>		<u>1983</u>	
	<u>Adminis- trateurs</u>	<u>Agents des services généraux</u>	<u>Adminis- trateurs</u>	<u>Agents des services généraux</u>
<u>Chapitre 29A</u>				
Interprétation	9	-	9	-
Comptes rendus sténographiques				
Sténographes-rédacteurs de séance	5	-	3	-
Réviseurs	1	-	2	-
Dactylographes	-	6	-	3
Edition de documents officiels	-	-	4	1
Reproduction	-	3	-	3
Distribution	-	2	-	3
Impression	-	-	1	1
<u>Chapitre 29C</u>				
Bibliothèque Dag Hammarskjöld	-	-	-	1
	—	—	—	—
Total	15	11	19	12

7. Le coût des postes précités s'élèverait à 997 000 dollars pour 1982 et à 2 291 000 dollars pour 1983.

8. En ce qui concerne la traduction, la révision et la dactylographie, on ne prévoit pas que des postes permanents supplémentaires s'avèrent nécessaires. Il faudrait ouvrir un crédit afin de permettre à ces services d'engager du personnel temporaire pendant les périodes de pointe. Il est impossible à l'heure actuelle d'estimer le montant de ces besoins.

Bureau des services généraux

9. Si le projet de résolution était adopté par l'Assemblée générale, il faudrait adapter le système de télécommunications et opérer des modifications des installations dans les salles de conférence 7 et 8, la salle du Conseil de sécurité et la salle du Conseil économique et social. Etant donné qu'il ne serait pas nécessaire d'effectuer de modifications structurelles, les cabines existantes pouvant être utilisées, le coût de remplacement des installations existantes est estimé provisoirement à environ 900 000 dollars. Les travaux ne pourraient commencer qu'après une phase d'études s'étendant sur plusieurs mois. Etant donné

/...

que la réfection du réseau de télécommunications et des installations empêcherait d'utiliser les salles pendant plusieurs mois, et que toutes les salles de conférence sont presque entièrement retenues en 1981 en raison du programme de conférences déjà établi pour cette année, il est proposé d'effectuer ces travaux en 1982. La phase d'études débutera toutefois en 1981; son coût est estimé à 50 000 dollars.

10. Il serait également nécessaire, si des postes supplémentaires devaient être créés, d'ouvrir un crédit pour couvrir le coût des services communs en matière de locaux, de mobilier, de communications, etc. Pour les postes supplémentaires indiqués ci-dessus au paragraphe 6, les crédits nécessaires s'élèveraient à 160 000 dollars en 1982, 280 000 dollars en 1983 et 200 000 dollars chacune des années suivantes.

Bureau des services du personnel

11. Afin de permettre l'application de la résolution, au cas où elle serait adoptée, il faudrait recruter des interprètes et des sténographes-rédacteurs de séance arabes supplémentaires avant la fin de 1981. Dans ce but, il faudrait lancer deux campagnes mondiales de recrutement et organiser deux concours. Ces deux campagnes et concours alourdiraient considérablement la charge de travail du Bureau des services du personnel, que ce soit sur le plan du recrutement ou des concours pour des postes exigeant des qualifications linguistiques particulières.

12. Il serait nécessaire de prévoir, pour la Division du recrutement, des ressources supplémentaires en personnel temporaire affecté à des tâches générales, à raison de trois mois pour du personnel recruté au grade P-3 et de six mois pour du personnel recruté au grade G-4/2, ce qui représente un coût estimatif de 17 800 dollars. Des avis devront être largement diffusés non seulement dans les pays arabes mais également en Europe, en Afrique, au Canada et aux Etats-Unis. Compte tenu du niveau élevé des tarifs en 1980, on estime qu'un montant de 57 000 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais de publicité et de promotion liés à cet effort de recrutement.

13. Des ressources pour le recrutement de personnel temporaire, s'élevant à 17 800 dollars pour trois mois de travail au niveau P-3 et six mois de travail au niveau G-4/2, seraient nécessaires au Service de la formation et des examens pour aider à organiser les examens susmentionnés au Siège et dans les centres d'examen hors Siège, pour assurer le secrétariat de la Commission d'examen compétente et pour coordonner le déroulement effectif des parties écrites et orales des examens.

Quatre fonctionnaires devraient se rendre de New York aux centres d'examen du Moyen-Orient pour faire passer les examens, y compris les interrogatoires directs des candidats de la région, ce qui représenterait une dépense d'un montant estimatif de 13 500 dollars. On prévoit également qu'il serait nécessaire de louer des magnétophones et des machines de sténotypie pour les centres d'examen hors Siège. Des locaux appropriés devraient aussi être loués dans ces centres. Le total estimatif des dépenses à prévoir pour ces deux postes s'élèverait à 4 000 dollars.

/...

14. Ainsi, au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, il serait nécessaire d'ouvrir au Bureau des services du personnel un crédit additionnel de 110 100 dollars, à raison de 74 800 dollars pour la Division du recrutement et de 35 300 dollars pour le Service de la formation et des examens.

B. Incidences dans les autres lieux d'affectation

15. L'adoption du projet de résolution influencerait sur les activités des services de conférence dans tous les autres lieux d'affectation. A Genève, une interprétation en arabe serait assurée chaque année pour environ 120 séances de la Commission du droit international et il faudrait assurer la production en arabe des 500 000 mots de la documentation de cette commission. En ce qui concerne le Conseil d'administration du PNUD, dont la session annuelle a lieu alternativement à New York et à Genève, une interprétation en arabe serait fournie pour environ 80 séances et il faudrait prévoir une documentation d'environ 200 000 mots en arabe. Le volume de travail représenté par la session d'été du Conseil économique et social serait de 80 séances et 120 000 mots. A Vienne, un service en arabe serait fourni à l'ONUDI pour 330 séances et 1,5 million de mots de documentation, sans parler des séances autres que celles de l'ONUDI pour lesquelles un service en arabe serait nécessaire, telles que les séances des sessions de la CNUDCI, par exemple. Il en irait de même à Nairobi pour les séances et la documentation du Conseil d'administration du PNUD. D'autres répercussions sur la charge de travail des services de conférence peuvent être prévues dans ces lieux d'affectation ainsi que dans d'autres bureaux extérieurs, selon les décisions que pourrait prendre le Conseil économique et social en ce qui concerne la mise en place de services en langue arabe dans ses organes subsidiaires.

16. Une étude préliminaire montre qu'il serait possible d'adjoindre aux installations de conférence qui existent déjà à Genève, à Vienne et à Nairobi, un service d'interprétation en arabe. La question des disponibilités en locaux à usage de bureaux dans les lieux d'affectation hors Siège devra être étudiée en fonction des propositions spécifiques qui pourraient être faites ultérieurement pour le personnel supplémentaire.

17. L'intention du Secrétaire général serait de procéder dans le courant de 1981 à un examen plus poussé des incidences administratives et financières du projet de résolution, en vue de formuler des propositions concrètes pour l'application optimale de ce projet, en tenant compte également des décisions que prendrait le Conseil économique et social. Ces propositions figureraient dans le rapport que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

Résumé

18. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, le montant total des dépenses supplémentaires 1/ à prévoir au Siège, pour autant que celles-ci puissent être chiffrées à ce stade, s'élèverait approximativement à 160 100 dollars en 1981, à 2 057 000 dollars en 1982 et à 2 571 000 dollars en 1983. En conséquence, l'ouverture d'un crédit additionnel de 160 100 dollars au titre du chapitre 28 serait nécessaire pour l'exercice biennal 1980-1981. Sur ce montant, 50 000 dollars seraient destinés au Bureau des services généraux pour les plans, établis sous contrat, des modifications à apporter aux circuits et au matériel de télécommunications dans les salles de conférence du Siège. Les 110 100 dollars restants seraient nécessaires au Bureau des services du personnel pour organiser des campagnes de recrutement et des examens en vue de pourvoir les nouveaux postes envisagés au paragraphe 6 ci-dessus. Un crédit supplémentaire de 10 500 dollars serait nécessaire en tant que supplément de contributions du personnel au titre du chapitre 31, compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes.

19. Toutes les autres dépenses qu'entraînerait l'adoption du projet de résolution seraient examinées en 1981 à la lumière des décisions ultérieures du Conseil économique et social, et les ouvertures de crédit y relatives seraient demandées dans le cadre du rapport que le Secrétaire général présenterait sur cette question à la trente-sixième session.

1/ Voir par. 7, 9, 10 et 14.